

Règlements du lieu de feux de camp



Les présents règlements s'appliquent au lieu de feux de camp.

1. Heures d'ouverture : de 10 h 00 à 22 h 30 pendant la saison estivale seulement. La date d'ouverture et la date de fermeture seront déterminées par le propriétaire.
2. Le nombre maximum de personnes autorisées au Lieu de feux de camp est de 20.
3. Toute personne âgée de moins de 16 ans doit être accompagnée d'un adulte.
4. La consommation d'alcool et de drogue est interdite.
5. Il est interdit de fumer.
6. Aucun contenant de verre n'est autorisé.
7. Il est interdit de courir ou d'adopter un comportement bruyant.
8. Il est interdit d'écouter ou de faire jouer de la musique qui serait audible par toute autre personne qui ne se trouve pas au lieu de feux de camp.
9. Les animaux ne sont pas permis.
10. Il est interdit de réserver des chaises à l'avance.
11. L'usage de l'espace de feux de camp est réservé aux locataires du complexe Le Clif et à leurs invités (maximum de deux invités par unité). En cas de fort achalandage, les locataires ont priorité sur les invités. Un invité doit être accompagné d'un locataire pour avoir accès à espace de feux de camp.

LE PROPRIÉTAIRE SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENT AUX PRÉSENTS RÈGLEMENTS.